

NATURE DES PRESTATIONS AU 01/01/2021	REMBOURSEMENTS S.S + MNH ¹ SUR LA BASE DU TARIF DE REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE				
	MNH MEDICEO PRIMO (Non éligible au 100% santé)	MNH MEDICEO 1	MNH MEDICEO 2	MNH MEDICEO 3	MNH MEDICEO 4
SOINS COURANTS					
Honoraires médicaux⁽¹⁾					
Généralistes (adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée)	100 %	100 %	150 %	200 % ⁽²⁾	250 % ⁽²⁾
Généralistes (non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée)	100 %	100 %	130 %	180 % ⁽²⁾	200 % ⁽²⁾
Spécialistes (adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée)	100 %	100 %	150 %	200 % ⁽²⁾	250 % ⁽²⁾
Spécialistes (non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée)	100 %	100 %	130 %	180 % ⁽²⁾	200 % ⁽²⁾
Actes Sages-femmes	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments					
Médicaments remboursés à 30 % et 65 % par la Sécurité sociale	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments remboursés à 15 % par la Sécurité sociale	15 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Dispositifs médicaux	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Honoraires paramédicaux					
Actes Auxiliaires médicaux (kinésithérapeute, infirmier...)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Matériel médical					
Matériel médical (orthopédie - prothèses)	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait matériel médical (accepté Sécurité sociale)	-	-	100 €	150 €	200 €
Prothèses capillaires - mammaires	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait par prothèse capillaire - mammaire (acceptée Sécurité sociale)	-	-	120 €	120 €	150 €
Analyses et examens de laboratoire	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Imageries médicales⁽¹⁾	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Transport	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Soins externes⁽¹⁾	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait annuel contraception	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
Forfait annuel ostéopathie - chiropractie	-	-	90 € 30 €/séance	90 € 30 €/séance	120 € 30 €/séance

NATURE DES PRESTATIONS AU 01/01/2021	REMBOURSEMENTS S.S + MNH ¹ SUR LA BASE DU TARIF DE REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE				
	MNH MEDICEO PRIMO (Non éligible au 100% santé)	MNH MEDICEO 1	MNH MEDICEO 2	MNH MEDICEO 3	MNH MEDICEO 4
🦷 DENTAIRE					
Soins	70 %	100 %	100 %	100 %	100 %
▶ Prothèses dentaires 100% santé⁽³⁾	70 %	Aucun reste à charge⁽⁴⁾			
Prothèses dentaires hors 100% santé⁽³⁾⁽⁵⁾					
Tarifs maîtrisés ⁽³⁾⁽⁵⁾	70%	100 %	280 % ⁽⁴⁾⁽⁶⁾	350 % ⁽⁴⁾⁽⁶⁾	430 % ⁽⁴⁾⁽⁶⁾
Tarifs libres ⁽³⁾⁽⁵⁾	70 %	100 %	280 % ⁽⁵⁾	350 % ⁽⁵⁾	430 % ⁽⁵⁾
Forfait annuel implantologie / parodontologie	-	-	-	600 €	750 €
Orthodontie (acceptée Sécurité sociale)	70 % - 100 %	100 %	300 %	350 %	400 %
👁️ OPTIQUE					
▶ Équipements optiques 100% santé⁽³⁾⁽⁷⁾					
Monture	60 %	Aucun reste à charge⁽⁴⁾			
Verres	60 %	Aucun reste à charge⁽⁴⁾			
Équipements optiques hors 100% santé⁽³⁾⁽⁷⁾					
Monture et verres	60 %	100 %	60 %	60 %	60 %
Forfait monture ⁽⁸⁾	-	-	65 €	80 €	100 €
Forfait par verre simple ⁽⁸⁾	-	-	75 €	120 €	160 €
Forfait par verre complexe ⁽⁸⁾	-	-	150 €	170 €	250 €
Forfait par verre très complexe ⁽⁸⁾	-	-	180 €	200 €	300 €
Forfait annuel lentilles remboursées Sécurité sociale ou non	-	-	80 €	150 €	300 €
Forfait annuel chirurgie réfractive (par oeil)	-	-	-	250 €	400 €
Suppléments et prestations optiques⁽⁹⁾	60 %	100 % - À hauteur des prix limites de vente pour les actes concernés.			

NATURE DES PRESTATIONS AU 01/01/2021	REMBOURSEMENTS S.S + MNH ¹ SUR LA BASE DU TARIF DE REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE				
	MNH MEDICEO PRIMO (Non éligible au 100% santé)	MNH MEDICEO 1	MNH MEDICEO 2	MNH MEDICEO 3	MNH MEDICEO 4
👂 AIDES AUDITIVES					
▶ Équipements auditifs 100% santé⁽³⁾⁽¹⁰⁾	60 %	Aucun reste à charge ⁽⁴⁾			
Équipements auditifs hors 100% santé⁽³⁾⁽¹⁰⁾					
Équipement par oreille - bénéficiaires de plus de 20 ans	240 €	400 €	900 €	1 000 €	1 150 €
Équipement par oreille - bénéficiaires de moins de 20 ans ou atteints de cécité	840 €	1 400 €	1 500 €	1 600 €	1 700 €
Piles et accessoires	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %
🌊 CURES THERMALES EXTERNES LIBRES HORS HOSPITALISATION					
Honoraires médicaux	70 %	70 %	70 %	70 %	100 %
Traitement thermal	65 %	65 %	65 %	65 %	100 %
Forfait	-	-	-	-	200 €
🏥 HOSPITALISATION					
Séjour	100 %	100 %	100 %	200 %	250 %
Chambre particulière (si conventionnement hospitalier mutualiste) ⁽¹¹⁾	-	Frais réels 15 jours/an ⁽¹²⁾⁽¹³⁾	Frais réels 30 jours/an en psychiatrie ⁽¹²⁾⁽¹³⁾		
Chambre particulière (hors conventionnement hospitalier mutualiste) ⁽¹¹⁾	-	40 €/jour 15 jours/an ⁽¹³⁾	50 €/jour	70 €/jour	120 €/jour
Chambre particulière sans nuitée	-	25 €/jour	25 €/jour	25 €/jour	25 €/jour
Forfait hospitalier	Sans limitation de montant ni de durée				
Frais d'accompagnant (enfant de - de 12 ans inscrit à la MNH) ⁽¹⁴⁾	-	13 €/jour	16 €/jour	16 €/jour	16 €/jour
Location de téléviseur⁽¹⁵⁾	-	-	Frais réels 30 jours/hospitalisation		
Honoraires⁽¹⁾					
Médecins (adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée)	100 %	100 %	150 %	200 %	250 %
Médecins (non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée)	100 %	100 %	130 %	180 %	200 %

NATURE DES PRESTATIONS AU 01/01/2021	REMBOURSEMENTS S.S + MNH SUR LA BASE DU TARIF DE REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE				
	MNH MEDICEO PRIMO (Non éligible au 100% santé)	MNH MEDICEO 1	MNH MEDICEO 2	MNH MEDICEO 3	MNH MEDICEO 4
+ PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES⁽¹⁶⁾					
Naissance ou adoption	-	150 €	250 €	250 €	350 €
👍 SERVICES					
MNH Présence	-			OUI	
Ligne claire	-			OUI	
Carte Blanche	-	-		OUI	

Les prestations accordées par la MNH sont conformes aux prescriptions des contrats responsables et solidaires au sens de l'article L 871-1 du Code de la Sécurité sociale (sauf pour MNH Evolya Primo qui est un contrat solidaire non responsable). Aussi conformément à la loi, la MNH ne prend pas en charge la participation forfaitaire d'1 € et les 3 franchises médicales (0,50 € par boîte de médicaments et acte paramédical et 2 € lors du recours aux transports sanitaires dans la limite de 50 € par an).

* Remboursements MNH + Sécurité sociale (S.S.) exprimés sur la base de remboursement (BR) de l'assurance maladie obligatoire dans le cadre du parcours de soins coordonnés. Les prestations sont accordées dans la limite de la dépense réelle ou du traitement de base indiciaire pour les allocations complémentaires.

(1) Prise en charge de la participation forfaitaire pour les actes lourds. (2) Visites médicalement justifiées, sinon participation MNH = 30% (3) Tels que définis réglementairement. (4) À hauteur des prix limites de facturation ou de vente imposés au professionnel dans le cadre du dispositif 100% santé (5) Le plafond annuel de 5 000 € sur les dépassements d'honoraires s'applique sur l'ensemble des prothèses dentaires hors 100% santé. (6) Plafond annuel sur les dépassements d'honoraires de 5 000 € en niveaux 2, 3 et 4. (7) Remboursement limité à un équipement (1 monture + 2 verres), par période de 2 ans, sauf en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité sociale, notamment pour les moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue. (8) Remboursement incluant le ticket modérateur. (9) Prestations d'adaptation de la correction, appairage, verres avec filtre et autres suppléments (prisme, verres antipétillance, verres iséiconiques). (10) La prise en charge des aides auditives est limitée à une aide auditive par oreille tous les 4 ans. (11) Le conventionnement hospitalier mutualiste concerne les établissements de santé référencés par la Mutualité Française selon des critères objectifs de qualité, tarifaires et géographiques. (12) Dans la limite des tarifs négociés. (13) La limitation annuelle s'applique sur l'ensemble des frais de chambre particulière. (14) Sans limite d'âge pour les enfants ou personnes à charge handicapés. (15) Hors centre de convalescence, centre de rééducation, maison de repos, centre de soins de suite et de réadaptation et centre de cure thermique. (16) Ces prestations sont assurées par MNH Prévoyance.

Tableau de Garantie - MNH Mediceo Santé



Nature des prestations au 01/01/2022	Taux de remboursement sur la base de l'assurance maladie obligatoire Total SS + MNH*				
	Primo (non éligible au 100% Santé)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
✓ Soins courants					
Honoraires médicaux⁽¹⁾					
Généralistes adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	100%	100%	150% ⁽²⁾	200% ⁽²⁾	250% ⁽²⁾
Généralistes non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	100%	100%	130% ⁽²⁾	180% ⁽²⁾	200% ⁽²⁾
Spécialistes adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	100%	100%	150% ⁽²⁾	200% ⁽²⁾	250% ⁽²⁾
Spécialistes non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	100%	100%	130% ⁽²⁾	180% ⁽²⁾	200% ⁽²⁾
Actes Sages-femmes	100%	100%	100%	100%	100%
Médicaments					
Médicaments remboursés à 30% et 65% par la Sécurité sociale	100%	100%	100%	100%	100%
Médicaments remboursés à 15% par la Sécurité sociale	15%	100%	100%	100%	100%
Dispositifs médicaux	100%	100%	100%	100%	100%
Honoraires paramédicaux					
Actes Auxiliaires médicaux (kinésithérapeutes, infirmiers...)	100%	100%	100%	100%	100%
Matériel médical					
Matériel médical (orthopédie - prothèses)	60%	100%	100%	100%	100%
Forfait matériel médical (accepté Sécurité sociale)	-	-	100 €	150 €	200 €
Prothèses capillaires - mammaires	60%	100%	100%	100%	100%
Forfait par prothèse capillaire - mammaire acceptée Sécurité sociale	-	-	120 €	120 €	150 €
Analyses et examens de laboratoire	100%	100%	100%	100%	100%
Imageries médicales⁽¹⁾	100%	100%	100%	100%	100%
Transport	100%	100%	100%	100%	100%
Soins externes⁽¹⁾	100%	100%	100%	100%	100%
Forfait annuel contraception	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
Forfait annuel ostéopathie - chiropractie	-	-	90 € 30 €/ séance	90 € 30 €/ séance	120 € 30 €/ séance
Forfait annuel homéopathie⁽³⁾	-	-	20 €	30 €	40 €

Tableau de Garantie - MNH Mediceo Santé



Nature des prestations au 01/01/2022	Taux de remboursement sur la base de l'assurance maladie obligatoire Total SS + MNH *				
	Primo (non éligible au 100% Santé)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
✓ Dentaire					
Soins	70%	100%	100%	100%	100%
Prothèses dentaires 100% Santé⁽⁴⁾	70%	Aucun reste à charge⁽⁵⁾			
Prothèses dentaires hors 100% Santé⁽⁴⁾⁽⁶⁾					
Tarifs maîtrisés ⁽⁴⁾	70%	100%	280% ⁽⁵⁾⁽⁶⁾ Plafond annuel de 5 000 € sur les dépassements d'honoraires	350% ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	430% ⁽⁵⁾⁽⁶⁾
Tarifs libres ⁽⁴⁾	70%	100%	280% ⁽⁶⁾ Plafond annuel de 5 000 € sur les dépassements d'honoraires	350% ⁽⁶⁾	430% ⁽⁶⁾
Forfait annuel implantologie / parodontologie	-	-	-	600 €	750 €
Orthodontie (acceptée Sécurité sociale)	70% / 100%	100%	300%	350%	400%
✓ Optique					
Équipements optiques 100% Santé⁽⁴⁾⁽⁷⁾					
Monture	60%	Aucun reste à charge⁽⁵⁾			
Verres	60%	Aucun reste à charge⁽⁵⁾			
Équipements optique hors 100% Santé⁽⁴⁾⁽⁷⁾					
Monture et verres	60%	100%	60%	60%	60%
Forfait monture ⁽⁸⁾	-	-	65 €	80 €	100 €
Forfait par verre simple ⁽⁸⁾	-	-	75 €	120 €	160 €
Forfait par verre complexe ⁽⁸⁾	-	-	150 €	170 €	250 €
Forfait par verre très complexe ⁽⁸⁾	-	-	180 €	200 €	300 €
Forfait annuel lentilles remboursées Sécurité sociale ou non	-	-	80 €	150 €	300 €
Forfait annuel chirurgie réfractive (par œil)	-	-	-	250 €	400 €
Suppléments et prestations optiques⁽⁹⁾	60%	100% - À hauteur des prix limites de vente pour les actes concernés			
✓ Aides auditives					
Équipements auditifs 100% Santé⁽⁴⁾⁽¹⁰⁾					
Équipements auditifs hors 100% Santé⁽⁴⁾⁽¹⁰⁾					
Équipement par oreille - bénéficiaires de plus de 20 ans	240 €	400 €	900 €	1 000 €	1 150 €
Équipement par oreille - bénéficiaires jusqu'à 20 ans ou atteints de cécité	840 €	1 400 €	1 500 €	1 600 €	1 700 €
Piles et accessoires	60%	100%	100%	100%	100%

Tableau de Garantie - MNH Mediceo Santé

Nature des prestations au 01/01/2022	Taux de remboursement sur la base de l'assurance maladie obligatoire Total SS + MNH*				
	Primo (non éligible au 100% Santé)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
✓ Cure thermales externes libres hors hospitalisation					
Honoraires médicaux	70%	70%	70%	70%	100%
Traitement thermal	65%	65%	65%-	65%	100%
Forfait	-	-	-	-	200 €
✓ Hospitalisation					
Séjour	100%	100%	100%	200%	250%
Chambre particulière (si conventionnement hospitalier mutualiste) ⁽¹⁾⁽¹²⁾	-	Frais réels 15 j/an ⁽¹³⁾	Frais réels - 30 j/an en psychiatrie ⁽¹³⁾		
Chambre particulière (hors conventionnement hospitalier mutualiste) ⁽¹¹⁾	-	40€/jour 15 j/an ⁽¹³⁾	50 €/jour	70 €/jour	120 €/jour
			30 j/an en psychiatrie ⁽¹³⁾		
Chambre particulière sans nuitée	-	25€/jour			
Forfait hospitalier	Sans limitation de montant ni de durée				
Frais d'accompagnant (enfant de - de 12 ans inscrit à la MNH) ⁽¹⁴⁾	13€/jour	16€/jour			
Location téléviseur ⁽¹⁵⁾	-	Frais réels - 30 j/hospitalisation			
Honoraires⁽¹⁾					
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	100%	100%	150% ⁽²⁾	200% ⁽²⁾	250% ⁽²⁾
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	100%	100%	130% ⁽²⁾	180% ⁽²⁾	200% ⁽²⁾

Tableau de Garantie - MNH Mediceo Santé

Nature des prestations au 01/01/2022	Taux de remboursement sur la base de l'assurance maladie obligatoire Total SS + MNH*				
	Primo (non éligible au 100% Santé)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
✓ Prestations supplémentaires⁽¹⁶⁾					
Naissance ou adoption	-	150 €	250 €	250 €	350 €
✓ Services					
MNH Présence, Carte Blanche, analyse de devis	-	Oui (Sauf Carte Blanche)	Oui	Oui	Oui



Les prestations accordées par la MNH sont conformes aux prescriptions des contrats responsables et solidaires au sens de l'article L 871-1 du Code de la Sécurité sociale (sauf pour MNH Essentya Primo qui est un contrat solidaire non responsable). Aussi conformément à la loi, la MNH ne prend pas en charge la participation forfaitaire d'1 € et les 3 franchises médicales (0,50 € par boîte de médicaments et acte paramédical et 2 € lors du recours aux transports sanitaires dans la limite de 50 € par an).

*Remboursements MNH + Sécurité sociale (S.S.) exprimés sur la base de remboursement (BR) de l'assurance maladie obligatoire dans le cadre du parcours de soins coordonnés. Les prestations sont accordées dans la limite de la dépense réelle ou du traitement de base indiciaire pour les allocations complémentaires. Dans cette garantie, la MNH prend en charge le ticket modérateur forfaitaire sur les actes lourds. ** Non éligible au 100% Santé (ou « Reste à charge 0 »).

(1) Prise en charge de la participation forfaitaire pour les actes lourds. / (2) Visites médicalement justifiées, sinon participation MNH = 30% / (3) Participation de la MNH limitée à 50 % de la facture totale dans la limite de la dépense réelle, jusqu'à épuisement du forfait. / (4) Tels que définis réglementairement. / (5) À hauteur des prix limites de facturation ou de vente imposés au professionnel dans le cadre du dispositif 100% Santé. / (6) Plafond annuel sur les dépassements d'honoraires de 5000 € en niveaux 2, 3 et 4. Ce plafond s'applique sur l'ensemble des prothèses hors 100% Santé (ou hors « Reste à charge 0 »). / (7) Remboursement limité à un équipement (1 monture + 2 verres), par période de 2 ans, sauf en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité sociale, notamment pour les moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue. / (8) Remboursement incluant le ticket modérateur. / (9) Prestations d'adaptation de la correction, appairage, verres avec filtre et autres suppléments (prisme, verres antiptosis, verres iséiconiques). / (10) La prise en charge des aides auditives est limitée à une aide auditive par oreille tous les 4 ans. / (11) Le conventionnement hospitalier mutualiste concerne les établissements de santé référencés par la Mutualité Française selon des critères objectifs de qualité, tarifaires et géographiques. / (12) Dans la limite des tarifs négociés. / (13) La limitation annuelle s'applique sur l'ensemble des frais de chambre particulière. / (14) Sans limite d'âge pour les enfants ou personnes à charge handicapés. / (15) Hors centre de convalescence, centre de rééducation, maison de repos, centre de soins de suite et de réadaptation et centre de cure thermale. / (16) Ces prestations sont assurées par MNH Prévoyance.

Mutuelle nationale des hospitaliers et des professionnels de la santé et du social - 331, avenue d'Antibes - 45213 Montargis Cedex. La MNH et MNH Prévoyance sont deux mutuelles régies par les dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculées au répertoire SIRENE sous les numéros SIREN 775 606 361 pour la MNH et 484 436 811 pour MNH Prévoyance.

Carte Blanche est un service proposé par CARTE BLANCHE PARTENAIRES - Société par actions simplifiées au capital de 100 000 € - Siège social : 26 rue Laffitte 75009 PARIS - 379 301 518 RCS Paris.

MNH Présence est un service proposé par IMA Assistance - Société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré. Siège social : 118, avenue de Paris - 79000 NIORT - RCS NIORT 481 511 632 - Entreprise régie par le Code des assurances.